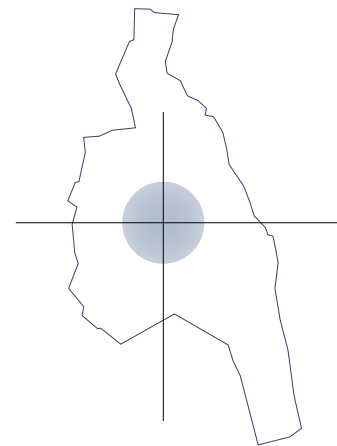




PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE **MUS**

2^{ème} MODIFICATION

4-1 LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS



Élaboration :	22 février 2008
1 ^{ère} révision :	27 mai 2019
Mise à jour :	30 août 2019
1 ^{ère} modification :	18 décembre 2020
2 ^{ème} modification :	23 mai 2024

MUS

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Numéros des opérations	Désignation des opérations	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Réalisation d'une aire de stationnement	2 903 m ²	Commune
2	Réalisation d'une aire de stationnement	420 m²	Commune
3	Élargissement du Chemin du Champ de Mars	93 m ²	Commune
4	Renforcement des équipements scolaires, stationnement.	530 m ²	Commune
5	Élargissement de la Rue de la Montée Rouge	147 m²	Commune
6	Création d'une liaison modes actifs sur le Sentier des Combes et d'une portion de voie à sens unique	285 m ²	Commune
7	Élargissement de la rue de la Grand Terre	460 m²	Commune
8	Création d'une voie de liaison entre la Rue des Mas et la rue de la Grand Terre	600 m²	Commune
9	Aménagement du carrefour entre la RD842 et la RD842A	525 m ²	Département

Numéros des opérations	Désignation des opérations	Superficie approximative	Bénéficiaire
10	Création d'une voie de liaison secteur Pouzilhac Emprise 5 mètres.	1 855 m ²	Commune
44	Réalisation d'une aire de stationnement - rue de la Grand Terre	1 904 m²	Commune
12	Élargissement du Chemin du Pascalet.	558 m ²	Commune
13	Création d'un accès et d'une voie de desserte depuis le Chemin de la Berboule et le secteur de La Grand Terre, d'une aire de stationnement et d'un espace paysager	485 m ²	Commune
14	Création d'une liaison piétonne entre la rue de la Poste et le secteur de La Grand Terre	57 m ²	Commune
15	Requalification de la RD742	3 536 m ²	Département
16	Suppression du PN18 et rectification de la RD1	3 309 m ²	Département
17	Création d'une voie en sens unique avec trottoir entre la rue de l'Ancienne Tuilerie et le chemin de Gallargues	659 m ²	Commune
18	Acquisition de l'impasse du Verger (parcelles AE86 et 103)	1 071 m ²	Commune
19	Acquisition du trottoir le long du chemin du Muscat (parcelles AE103 et 104)	166 m ²	Commune